

## AVIS DE VACANCE DE POSTE

### AVP N°2023-1220308

#### INTITULÉ DU POSTE (F/H) :

Code emploi : FPECUL09

**CTA - Responsable du fleurissement et de la  
botanique des jardins de Trianon et Marly (F/H)**

**Titulaire de la fonction publique et CDI**

**Date de prise de poste souhaitée : Juin 2023**

Poste ouvert aux :

· **Titulaires**

Catégorie statutaire : A

Corps : CTA

Groupe RIFSEEP\* : 3

· **Contractuels**

Groupe emploi EPV : 3

#### ADRESSE ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE DE L'AFFECTATION

Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

[Direction du Patrimoine et des Jardins](#)

[Service des jardins de Trianon et de Marly](#)

Grand Commun, 1 rue de l'indépendance Américaine,

RP 834

78008 VERSAILLES

#### ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

##### Le Château de Versailles

Le château de Versailles accueille chaque année plus de 8 millions de visiteurs, dont près de 80% en provenance de l'étranger, et en particulier des Etats-Unis et d'Asie. Haut lieu du patrimoine mondial, inscrit à l'UNESCO depuis 1979, le Château de Versailles est à la fois une résidence royale, un musée de l'histoire de France, voulu par Louis-Philippe et un palais national où siège le Parlement en Congrès.

Outre les trois demeures historiques que sont le Château, le Grand Trianon et le Petit Trianon, le domaine de Versailles comporte un grand jardin baroque dessiné par André Le Nôtre, avec ses bosquets et fontaines, les jardins de Trianon et le Hameau de Marie-Antoinette, un parc boisé situé de part et d'autre du Grand Canal, et enfin, depuis 2009, le domaine de Marly. D'une surface de plus de 800 hectares, le Domaine accueille chaque année plus de 10 millions de visiteurs français et étrangers. Ils viennent admirer les collections, riches de plus de 60 000 œuvres, réparties entre peintures, mobilier, livres anciens, dessins, sculptures, gravures, objets d'art et carrosses.

Véritable livre d'histoire de France du XVIIe siècle à nos jours, l'ancienne résidence royale est le symbole de l'art de vivre à la française, du goût et des savoir-faire d'excellence. Toujours ancré dans son temps par la place qui y est accordée à la création (programmation de spectacles, expositions d'art contemporain, mise en valeur des artisans d'art...), le château de Versailles continue à rayonner dans le monde entier.

## **L'Établissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles**

Le château, le musée et le domaine national de Versailles est depuis 1995 un établissement public à caractère administratif, doté d'une autonomie de gestion administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du ministère de la culture et du ministère en charge du budget. Le budget consolidé de l'Établissement public représente environ 120 millions d'euros par an.

Plus de 1000 agents exercent dans des domaines riches et divers : accueil du public, surveillance du musée et du domaine, sûreté et sécurité incendie, métiers d'art dans les ateliers muséographiques (doreurs, ébénistes, tapissiers) dans les jardins et les fontaines, métiers de la conservation, métiers administratifs (finances, juridiques, ressources humaines, informatiques, communication), métiers de l'ingénierie du patrimoine (conducteurs de travaux, conducteurs d'opérations), métiers du marketing et du commercial et métiers de la médiation, de l'édition et de l'ingénierie culturelles (expositions, scolaires, publics spécifiques, éditions).

Château de Versailles Spectacles (CVS) qui produit les spectacles de l'opéra et les grandes eaux est une filiale de l'Établissement.

L'Établissement est par ailleurs membre fondateur du Centre de Recherche du Château de Versailles (CRCV), groupement d'intérêt public (CIG).

## **MISSIONS PRINCIPALES**

Le responsable (F/H) du fleurissement et de la botanique est adjoint au chef de service. Il a pour missions principales :

- Proposer et concevoir un fleurissement annuel ou durable pour les massifs et parterres, caisses et poteries, esplanades et jardins.
- Diriger tous les travaux d'aménagement floraux, de la production à la plantation.
- Superviser la conservation et l'entretien des massifs, pelouses et bosquets.
- Enrichir et valoriser le patrimoine botanique du jardin historique.
- Encadrer une équipe de jardinier(e)s.
- Suppléer le chef du service des jardins de Trianon et Marly, en son absence, pour assurer la bonne marche et la continuité du service.

## **ACTIVITES SPECIFIQUES**

- Restaurer les broderies et parterres.
- Tailler les arbustes pour leur donner la forme attendue.
- Diriger les travaux de tontes et de découpes (broderies de gazon, banquettes de gazon autour des bassins, etc.).
- Participer et effectuer les opérations d'entretien et de replantation des bosquets, alignements, prairies.
- Veiller à la sécurité des agents et à la maintenance préventive des différents matériels utilisés sur les chantiers.
- Faire du développement durable une priorité dans tous les domaines (recyclage des déchets, arrosage, traitements, ...).
- Accompagner les entreprises extérieures et suivre les travaux.
- Gérer les commandes et les plannings et représenter le service en certaines circonstances

## **PROFIL RECHERCHÉ**

## **Diplômes et expériences professionnelles**

- Titulaire d'une Licence aménagements paysagers, d'un Master ou son équivalent.
- Expérience professionnelle de travaux de restauration dans un jardin historique.
- Permis B indispensable.

## **Savoir**

- Connaissance en botanique et du patrimoine végétal.
- Connaissance en Histoire de l'art des jardins.
- Connaissance des techniques professionnelles spécifiques aux jardins historiques.

## **Savoir-faire**

- Encadrement d'une équipe,
- Proposition d'améliorations pour l'entretien des jardins,
- Transmission des savoir-faire,
- Lecture et créations de plans d'exécution,
- Valorisation des espaces et mise en place des protections des œuvres du jardin,
- Gestion des plannings et des commandes de fournitures.
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité.

## **Savoir-être**

- Esprit d'équipe
- Autonomie, rigueur et réactivité
- Sens de l'initiative
- Sens du service public
- Ponctualité et assiduité

## **Spécificités du poste**

- Travail en grande partie en extérieur
- Mobilité au sein du domaine et déplacements hors du service
- Contact avec les partenaires de l'EPV et associations diverses

**Rémunération des contractuels :** selon la grille du cadre de gestion des contractuels de l'établissement (Groupe emploi 3) + part variable selon manière de servir.

**Rémunération des titulaires :** selon grille de la Fonction publique (Catégorie A - Groupe RIFSEEP 3) + complément indemnitaire annuel selon manière de servir.

## **COMMENT CANDIDATER ?**

➤ Envoi des candidatures (CV+LM) à la direction des ressources humaines avant le : **26/05/23**

- Directement sur notre site internet dans la rubrique **Offres d'emploi**
- Ou par courrier à : Séverine Duroselle, directrice des ressources humaines  
Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles  
1 rue de l'indépendance Américaine – RP 834 – 78000 Versailles Cedex.

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les entretiens pourront être réalisés sur place ou à distance (téléphone, visioconférence).

Les candidatures seront examinées collégialement par au moins deux personnes formées au processus de recrutement.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.



Par convention avec le Fonds d'insertion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP), l'établissement mène une politique active pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des agents en situation de handicap.

Concernant les agents titulaires relevant d'une des priorités légales de mutation (article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984), la candidature doit le mentionner explicitement.